

« Spécial rentrée 2019 »

Psychologues de l'Éducation nationale 2 ans déjà

Le corps des psychologues de l'Éducation Nationale souffle sa seconde bougie, le ministère ne semble pas avoir pris en compte ce changement. Après un court moment d'euphorie, sa mise en place laisse un goût amer, une sensation d'inachevé.

La circulaire de rentrée de 2019 sur l'école inclusive met en avant des propositions axées sur la communication vers les familles sans évoquer les PsyEN, et sans donner de précisions sur la mise en place d'un service « École inclusive » par chaque DSDEN. Les seules formations proposées sont sous format numérique : qu'en est-il des perspectives innovantes, et d'une éventuelle mise en place de lieux où réfléchir la difficulté ?

L'administration reste sourde à nos demandes de groupes de travail concernant les formations initiale, continue, passerelle, la structuration du corps.

Le choix du recours aux contractuel.les, selon le bon vouloir des DASEN, pour combler les postes vacants est insatisfaisant. Le nombre de places ouvertes aux concours doit être suffisant pour répondre aux nécessités du terrain.

Les élu.es du SNUipp-FSU et du SNES-FSU portent dans les instances les revendications sur le déroulement de carrière et de mouvement, la mise en place de réunions inter et intra spécialités. Avec les autres organisations professionnelles et syndicales qui composent le G9, le SNUipp-FSU poursuit l'objectif de faire reconnaître pleinement la place des psychologues dans l'École, auprès des enfants, des familles et des équipes enseignantes. C'est une nécessité et un engagement progressiste pour l'avenir.

Il importe de s'unir pour préserver et améliorer le travail de terrain.

**REPENSER
L'ÉCOLE AVEC
CELLES ET
CEUX QUI
LA FONT AU
QUOTIDIEN.**

**C'EST BEAUCOUP
DEMANDER ?**

Carrières : quelques repères

La double carrière des PsyEN détachés

Les PE-Psys détaché·es dans le corps des PsyEN bénéficient du dispositif « double carrière » : le déroulé de leur carrière est étudié à la fois dans le corps des PE (en CAPD) et dans celui des PsyEN (en CAPA).

Avancement accéléré d'échelon (au 6^{ème} et 8^{ème} de la Classe Normale)

→ s'il est obtenu dans le corps des PE, la promotion s'applique dans le corps des PsyEN seulement au renouvellement ou à la fin du détachement.

→ s'il est obtenu dans le corps des PsyEN, la promotion s'applique immédiatement. Le changement d'échelon sera appliqué dans le corps des PE, avec conservation de l'ancienneté, au renouvellement ou à la fin du détachement.

Changement de grade

→ si la promotion de grade est obtenue dans le corps des PE, elle s'applique aussitôt dans celui des PsyEN.

→ si la promotion de grade est obtenue dans le corps des PsyEN, elle s'applique tout de suite dans ce corps, mais la promotion ne sera inscrite dans la carrière PE, avec conservation de l'ancienneté, qu'au moment du renouvellement ou à la fin du détachement (avec ré-intégration dans le corps d'origine).

Départ à la Retraite

Les PE détachés dans le corps des Psy-EN ne sont pas soumis aux dispositions du Code de l'éducation qui dispose que « les personnels enseignants appartenant aux corps des instituteurs et des professeurs des écoles qui remplissent, en cours d'année scolaire, les conditions d'âge pour obtenir la jouissance immédiate de leur pension sont maintenus en activité jusqu'au 31 août ». Les PsyEN détachés sont soumis aux règles régissant la fonction exercée par l'effet de leur détachement. Dans ces conditions, leur mise à la retraite peut intervenir en cours d'année scolaire. Une demande que le SNUipp-FSU réitérait depuis deux ans et qui est maintenant officialisée par l'administration.

Changements de grade : des lenteurs

Depuis la mise en place de PPCR, tous les collègues déroulant une carrière complète devraient pouvoir accéder à l'indice terminal de la hors classe. Dans le corps des PsyEN, la moyenne d'âge de promotion est plus élevée que dans les autres corps (57 ans contre 53 ans) et il reste encore beaucoup de collègues bloqué·es à l'échelon 11+3 ans. En 2019, 418 psychologues ont accédé à la Hors-Classe par le corps des PsyEN et 109 psychologues à la classe exceptionnelle.

Tutorat : des blocages locaux

La décision des centres de formation de Nancy-Metz et de Rennes de refuser aux stagiaires la possibilité de réaliser leur stage dans une académie limitrophe ne permet pas aux PsyEN des académies de Strasbourg, Nantes et Caen d'être tuteur de stage et fragilise la situation personnelle de certains stagiaires. Le SNUipp-FSU continue de demander la mise en place d'un groupe de travail « formation » afin de clarifier avec l'administration les questions de choix des tuteurs, frais de déplacement des stagiaires, contenus de formation.



Références et indemnités

Dispositions statutaires

22/03/1990 : décret fixant la liste des diplômes permettant de faire usage du titre de psychologue

20/04/2016 : déontologie, droits et obligations des fonctionnaires

01/02/2017 : décret « dispositions relatives au statut des PsyEN

28/04/2017 : circulaire « missions »

26/04/2017 : arrêté « Référentiel de connaissances et de compétences »

09/05/2017 : arrêté « Cycles de travail »

09/05/2017 : arrêté « Aménagement du temps de travail »

Indemnitaires

REP : 1734 euros annuel au prorata

REP+ : 4646 euros annuel au prorata

IFP : 2044,19 euros annuel (767,10 pour les EDO)

Tutorat : 1250 euros annuel

Carrières et évaluations

05/05/2017 : arrêté « Rendez-vous de carrière »

3/04/2017 : ordonnance sur la mobilité dans la fonction publique

Formations et concours

arrêté du 03/02/2017 : Modalités d'organisation du concours

arrêté du 23/08/2017 : Modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des PsyEN stagiaires

L'actualité des concours et formations

Recrutement par concours : des insuffisances

Le nombre de places aux concours de recrutement de Psychologues de l'Éducation nationale est resté stable pour les Psy-EDA, alors qu'il a diminué de 60 % pour les Psy-EDO. Dans le 1^{er} degré, la moyenne par secteur est supérieure à 1400 élèves, loin des 800 élèves (moyenne européenne) et certains secteurs peuvent atteindre plus de 2000 élèves.

Des rectorats recourent à l'embauche de contractuels. Le SNUipp-FSU demande une augmentation du recrutement par concours, la création de postes suffisante pour tendre vers la moyenne européenne et pour permettre de couvrir l'ensemble des missions, une amélioration de la situation des contractuels (formation, frais de déplacement....).

	EDA	EDO
2017	135	145
2018	115	107
2019	125	75

Sources : ministère de l'Éducation nationale



Stage en pratique accompagnée

Dans certaines académies, les recteurs affectent les stagiaires auprès de tuteurs de stage dans les circonscriptions qui ont des postes vacants de psychologue. Le SNUipp-FSU intervient pour refuser que les stagiaires soient utilisés pour combler des postes vacants, et pour obtenir un choix de stage en pratique accompagnée négocié entre stagiaire, tuteur·trice et administration et non imposé par la seule administration, sur des critères arbitraires et opaques.

Vers un allongement de la formation initiale des psychologues ?

Un groupe de travail, regroupant des associations de psychologues (AEPU, CNU-section 16, EUROPSY, FENEPSY, FFPP, SFP, SNP) lancé en novembre 2018, réfléchit à la réforme de la formation menant au titre de psychologue. La réflexion porte sur le développement des nouvelles compétences nécessaires du psychologue et sur l'accompagnement à l'exercice du métier.

Formation initiale

Le ministère n'a toujours pas mis en place de groupe de travail afin de faire le bilan des deux premières années de formation, malgré les multiples relances du SNUipp. Selon les stagiaires eux-mêmes, les contenus de formation peinent à s'adapter à leur niveau, et à prendre en compte leur expérience passée. Ils devraient viser prioritairement à les former à l'intervention en milieu scolaire (travail en équipe RASED, lien avec les équipes enseignantes, avec les parents et les partenaires, projets de prévention, de recherche....).

Les remboursements des frais déplacements, s'ils correspondent au montant de la carte *Navigo* pour les stagiaires parisiens, sont loin d'être suffisants pour ceux résidant hors de l'Île de France.

Formation continue

Les modules d'initiative ministérielle (MIN) sont proposés aux psychologues de l'Éducation nationale sur des thèmes liés à la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers. La demande était à adresser plus tôt dans l'année (avril mai au lieu de septembre) mais les délais étaient très courts. 132 psychologues EDA pourront bénéficier d'un stage pour l'année 2019-2020 (35 pour l'académie de Créteil, 34 pour Versailles, 23 pour la Martinique, 8 pour Grenoble, 4 pour Aix Marseille, 3 pour Amiens....).

Nul n'est censé ignorer la loi...

ADELI est le répertoire national des professionnels de santé. Les psychologues ont l'obligation de faire enregistrer leurs diplômes au sein de ce répertoire en s'adressant à l'Agence Régionale de Santé de leur département et un numéro ADELI leur est attribué. Tout changement de situation (personnelle ou professionnelle) doit être signalé à son département d'exercice.

AGIR !

Intervenir pour que les promesses soient tenues !

Le SNUipp-FSU réclame le respect des engagements pris :

- la mise en place d'une liste d'aptitude permettant le passage direct du statut d'instituteur à celui de psychologue EDA,
- le versement de l'indemnité différentielle accordée au passage des statuts d'instituteur à PE.
- l'organisation de réunions entre psy-EDA exerçant dans un même bassin et avec les psy-EDO

Des améliorations à obtenir :

- la transparence dans les opérations du mouvement intra-académique : diffusion préalable à tous de la liste des postes vacants, rattachement administratif conforme à la circulaire RASED
- Alignement des indemnités pour les deux spécialités EDA et EDO.

Le temps de travail des PsyEN

Dans un rapport de l'IGF (Inspection Générale des Finances) de février 2019, le temps de travail des PsyEN et des CPE a été remis en cause avec l'argument qu'au regard des 1607 heures réglementaires, les psychologues consacraient 470 heures aux déplacements professionnels. Si les temps de déplacement entre écoles sont effectivement chronophages mais font partie du temps de travail pour les personnels itinérants, les rédacteurs omettent de comptabiliser les temps de rédaction des écrits psychologiques et de la tenue du secrétariat administratifs, qui sont des missions à réaliser en dehors des Obligations Réglementaires de Services.



9ème FORUM DES RASED

Elèves dits « perturbateurs » dans les classes :
quelles analyses et quelles actions pour les RASED ?

Le samedi 7 décembre 2019 de 9h30 à 16h30
Salle Hénaff, Bourse du travail, 29 Bd du Temple
Paris 10ème

Entrée
libre

www.afpen.fr

www.fname.fr

www.fnaren.fr

Pourquoi se syndiquer ?

Le SNUipp-FSU, syndicat majoritaire dans le 1^{er} degré, membre de la Fédération Syndicale Unitaire, regroupe les enseignants du 1^{er} degré, les psyEN-EDA et les AESH.

Pour le SNUipp-FSU, les psychologues ont des missions bien plus larges que le « dépistage » et l'orientation dans lesquelles l'administration veut souvent les cantonner. Pour développer la prévention, l'accompagnement, la remédiation en réponses aux demandes et aux besoins des élèves et des écoles, le dispositif pluriel d'aides psychologiques et spécialisées doit être développé. C'est l'originalité du RASED qui permet aussi de maintenir l'ancrage des psychologues dans une approche psycho-pédagogique des difficultés. Dans le 1^{er} degré, la coordination et le travail en équipe entre psychologues d'un même

département ou d'une zone de travail doivent être développés pour éviter l'isolement et dynamiser la profession.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU ont défendu la création d'un corps de psychologues de la maternelle à l'université et travaillent ensemble pour développer la réflexion sur les missions, la formation et les conditions d'exercice. Ils participent à construire des évolutions, en lien notamment avec le code de déontologie.

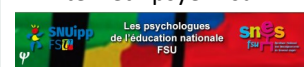
Se syndiquer c'est agir collectivement sur la base de ces principes, défendre ses droits et développer le métier.

Nous suivre

Facebook : psyen fsu



Internet : psyen.fsu.fr



PLUS DE **54 000**
ADHÉRENTES ET ADHÉRENTS



VOUS NOUS
SUIVEZ ?

adherer.snuipp.fr
1^{er} SYNDICAT DES ÉCOLES



DES IDÉES QUI FONT ÉCOLE